

Table des matières

Examen des documents comptables arrêtés au 31 décembre 2023

<i>Bilan et le compte de résultats après répartition</i>	<i>2</i>
<i>Bilans par secteurs</i>	<i>53</i>
<i>Rapport de gestion</i>	<i>56</i>
<i>Organigramme</i>	<i>63</i>
<i>Rapport de rémunération</i>	<i>64</i>
<i>Détail des participations détenues au 31 décembre 2023 dans d'autres organismes</i>	<i>88</i>
<i>Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services</i>	<i>89</i>
<i>Rapport du Commissaire</i>	<i>90</i>

xxxx-xxxxxxxx	0204259135	2023	EUR	22.18.20	m82-f	xx/xx/xxxx	56		C-app 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SPI**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue du Vertbois

N° : 11

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0204.259.135

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

03-02-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

25-06-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 7, C-app 8, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

COLOMBINI Deborah

Rue du Pérou 7

4460 Grâce-Hollogne

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

NYSSSEN Didier

Rue Max Houben 6

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2023-12-14

Administrateur

HAUTPHENNE Eric

Rue Bordia 5

4210 Couthuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

FORET Gilles

Rue Forgeur 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BENVEGNA Grégory

Rue Chiff-d'Or 62

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GUCKEL Irwin

Rue Carpay 45

4683 Oupeye

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CLOSE-LECOQ Jean

Aux Grands Champs 16

4052 Chaudfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FABRIS Jean

Rue José Xhend 135

4652 Herve

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MEURENS Jean-Claude

Köllenhof 117

4880 Aubel

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GELDOF Julie

Avenue Montesquieu 21

4101 Seraing

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VANDEBURIE Julien

Rue Fernand Tilquin 49

4030 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FIRQUET Katty

Rue de la Douix 35

4130 Esneux

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

LANDAUER Nathalie

Rue Georges Lambert 3

4280 Hannut

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DESIRONT Pascale

de l'Enfer 14 A

4280 Hannut

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DELCOURT René

Chaussée de Wavre 31

4217 Héron

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GANSER Romain

Rue du Cheval Blanc 124

4852 Hombourg

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GAILLARD Sandrina

Rue Petit Bois 29

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

ERNST Serge

Allée des Sorbiers 25

4671 Blégny

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BAUMGARTEN Werner

Buschbergerweg 102

4701 Eupen

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

3 R, LEBOUTTE & CO (B00313)

0460983491
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-29

Fin de mandat : 2024-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

RATY Stéphane (A02574)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>180.595.251</u>	<u>158.070.298</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.403.962	976.495
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	167.896.329	151.630.034
Terrains et constructions		22	3.606.468	3.961.405
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	165.951	160.576
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	135.883.632	127.567.337
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	28.240.278	19.940.716
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	11.294.960	5.463.769
Entreprises liées	6.15	280/1	5.910.000	5.000
Participations		280	1.255.000	5.000
Créances		281	4.655.000	
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	422.100	432.100
Participations		282	422.100	432.100
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.962.860	5.026.669
Actions et parts		284	4.946.041	5.010.850
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	16.819	15.819

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>173.428.863</u>	<u>187.722.268</u>
Créances à plus d'un an		29	87.653.145	94.874.600
Créances commerciales		290	6.031.995	7.287.524
Autres créances		291	81.621.150	87.587.076
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	42.699.250	38.186.170
Stocks		30/36	42.699.250	38.186.170
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	42.699.250	38.186.170
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	21.999.639	28.989.314
Créances commerciales		40	8.412.426	6.136.868
Autres créances		41	13.587.213	22.852.446
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	4.179.703	8.252.567
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	4.179.703	8.252.567
Valeurs disponibles		54/58	15.374.042	15.728.973
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.523.084	1.690.644
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	354.024.114	345.792.566

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>184.850.599</u>	<u>183.451.327</u>
Disponible		10/11	42.181.850	42.181.850
Indisponible		110	39.681.850	39.681.850
		111	2.500.000	2.500.000
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	28.240.610	28.413.183
Réserves indisponibles		130/1	894.730	894.730
Réserves statutairement indisponibles		1311	801.498	801.498
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	93.232	93.232
Réserves immunisées		132	3.977.669	4.150.242
Réserves disponibles		133	23.368.211	23.368.211
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	11.031.854	12.510.351
Subsides en capital		15	103.396.285	100.345.943
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.325.241</u>	<u>1.382.765</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	5.000	5.000
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	5.000	5.000
Impôts différés		168	1.320.241	1.377.765

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>167.848.274</u>	<u>160.958.474</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	113.516.550	123.346.635
Dettes financières		170/4	111.026.365	120.978.009
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	106.865.949	116.817.593
Autres emprunts		174	4.160.416	4.160.416
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.490.185	2.368.626
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	48.964.342	34.717.792
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.517.253	13.373.842
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.087.100	3.455.298
Fournisseurs		440/4	3.087.100	3.455.298
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	9.689.388	9.677.088
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.940.278	2.261.979
Impôts		450/3	236.071	419.761
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.704.207	1.842.218
Autres dettes		47/48	19.730.323	5.949.585
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5.367.382	2.894.047
TOTAL DU PASSIF		10/49	354.024.114	345.792.566

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	36.669.267	32.549.664
Chiffre d'affaires	6.10	70	10.831.079	13.820.725
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	4.591.826	-282.069
Production immobilisée		72	4.496.790	4.733.605
Autres produits d'exploitation	6.10	74	16.700.484	14.263.556
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	49.088	13.847
Coût des ventes et des prestations		60/66A	39.997.310	36.061.306
Approvisionnements et marchandises		60	16.776.158	8.692.624
Achats		600/8	16.776.158	8.692.624
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.999.149	3.181.484
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	11.735.066	10.950.956
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.171.935	11.182.290
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	83.222	-84.957
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		-300.218
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.231.780	2.439.127
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-3.328.043	-3.511.642

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	5.262.365	4.327.900
Produits financiers récurrents		75	5.215.761	4.327.484
Produits des immobilisations financières		750	192.129	
Produits des actifs circulants		751	160.877	9.714
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.862.755	4.317.770
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	46.604	416
Charges financières		65/66B	3.600.895	3.316.482
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.535.981	3.145.839
Charges des dettes		650	1.023.156	1.242.749
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.512.825	1.903.090
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	64.914	170.643
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-1.666.573	-2.500.224
Prélèvement sur les impôts différés		780	57.524	57.524
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	42.021	3.153
Impôts		670/3	49.419	3.153
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	7.398	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-1.651.070	-2.445.853
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	172.573	172.573
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.478.497	-2.273.280

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	11.031.854	12.510.351
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-1.478.497	-2.273.280
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	12.510.351	14.783.631
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	11.031.854	12.510.351
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	21.722
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	21.722	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	21.722
Mutations de l'exercice			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	21.722	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>0</u>	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	1.854.891
8022	634.937	
8032		
(+)/(-) 8042	36.428	
8052	2.526.256	
8122P	XXXXXXXXXX	878.396
8072	243.898	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	1.122.294	
211	1.403.962	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX	11.406.365
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161		
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	11.406.365	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	7.444.960
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	354.937	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	7.799.897	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	3.606.468	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	1.231.407
8163	82.501	
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	1.313.908	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	1.070.831
8273	77.126	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	1.147.957	
(24)	165.951	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	209.296.213
8165	13.309.285	
8175	9.625.334	
(+)/(-) 8185	2.494.985	
8195	215.475.149	
8255P	XXXXXXXXXX	291.426
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255	291.426	
8325P	XXXXXXXXXX	82.020.302
8275	5.495.974	
8285		
8295		
8305	7.469.208	
(+)/(-) 8315	-164.125	
8325	79.882.943	
(26)	135.883.632	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	19.940.716
8166	10.995.101	
8176		
(+)/(-) 8186	-2.695.539	
8196	28.240.278	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	28.240.278	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	5.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	1.250.000	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.255.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>1.255.000</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	4.655.000	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>4.655.000</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	432.100
8362		
8372	10.000	
(+)/(-) 8382		
8392	422.100	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	422.100	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	5.231.445
8363		
8373	4.499	
(+)/(-) 8383		
8393	5.226.946	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	171.770
8473	64.914	
8483	4.604	
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523	232.080	
8553P	XXXXXXXXXX	48.825
(+)/(-) 8543		
8553	48.825	
(284)	<u>4.946.041</u>	
285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>15.819</u>
8583	1.000	
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>16.819</u>	
8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
DU TIHANGE 0770791989 Société coopérative à responsabilité limitée du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	100	100		2022-12-31	EUR	4.651	-349
LSP1 0748573645 Société anonyme Lambert-Lombart 3 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	3.675	49		2022-12-31	EUR	411.144	9.395
SORASI S.A. 0435532572 RUE DU VERTBOIS 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	200	40		2022-12-31	EUR	124.000	0
T4T 0799844974 du Vertbois 11 4000 LIÈGE BELGIQUE	PARTS	100	100		2023-12-31	EUR	1.186.091	-63.909
Wallonie Développement 0874449060 Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur BELGIQUE	PARTS	5	12,5		2022-12-31	EUR	26.509	-579

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	4.179.703	8.252.567
8686	3.371.948	2.251.388
8687	807.755	6.001.179
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- ABONNEMENTS LOGICIELS
- ANNONCES-INSERTIONS
- ABONNEMENT 2024 SUPERVISION BORNE ELECTRIQUE
- INTERETS ACQUIS SOWAFINAL
- INTERETS ACQUIS T4T
- INTERETS BANCAIRES
- DIVERS
- ABONNEMENTS TRAIN-BUS
- MAINTENANCES
- ABONNEMENTS DOCUMENTATIONS-REVUES
- ASSURANCES
- QUOTE PART CONCESSIONNAIRES A REPORTER
- FRAIS MUNICIPALIA ET MIPIM 2024

Exercice
18.998
875
1.100
1.199.700
189.612
44.800
667
5.004
3.984
1.196
23.036
22.778
11.334

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
- dont montant non libéré
- En nature
- dont montant non libéré

- Modifications au cours de l'exercice
- PARTS COMMUNALES "A"
- PARTS SECTEUR COMMUNES "E"
- PARTS SECTEUR COMMUNES "E"

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
(110)	39.681.850	39.681.850
111P	XXXXXXXXXX	
(111)	2.500.000	2.500.000
8790	42.181.850	
87901	75	
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-50	
	75	
	-25	
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
- Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
- Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
- Montant des emprunts convertibles en cours
- Montant de l'apport
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
- Nombre de droits de souscription en circulation
- Montant de l'apport
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
- Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
- Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
5.000

Provisions litiges

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801	14.517.253
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	14.517.253
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	14.517.253

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	37.760.541
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	37.205.819
Autres emprunts	8852	554.722
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.892.645
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	39.653.186

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	73.265.824
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	69.660.130
Autres emprunts	8853	3.605.694
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	597.540
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	73.863.364

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	91.791.262
8931	
8941	
8951	91.791.262
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	91.791.262
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	236.071
9073	
450	
9076	1.704.207
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Produits à reporter
- Charges à imputer
- Participations infrastructures à reporter

Exercice
4.478
1.284.294
4.078.611

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité
Développement économique

10.831.07913.820.725

Ventilation par marché géographique
Belgique - région liégeoise

10.831.07913.820.725

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

74011.906.56812.118.967

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture112109

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein102100

Nombre d'heures effectivement prestées192.161190.386

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs8.076.3807.439.638

Cotisations patronales d'assurances sociales2.395.2742.189.134

Primes patronales pour assurances extralégales793.208748.332

Autres frais de personnel470.204573.852

Pensions de retraite et de survie

624

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110	78.746	
9111	24.761	24.761
9112	99.614	145.831
9113	70.377	206.027
9115		
9116		300.218
640	23	
641/8	2.231.757	2.439.127
9096	4	4
9097	2,9	2,5
9098	5.118	4.769
617	320.182	268.446

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

- Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
 - Subsides en capital
 - Subsides en intérêts
- Ventilation des autres produits financiers
 - Différences de change réalisées
- Autres
 - Intérêts pris en charge par la Région Wallonne
 - Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

- Actées
- Reprises

Autres charges financières

- Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

- Dotations
- Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

- Différences de change réalisées
- Ecart de conversion de devises

Autres

- Intérêts Sowafinal
- Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.364.208	2.420.569
9126		
754		
	2.498.288	1.889.266
	251	7.933
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	2.498.288	1.889.266
	14.522	13.811

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>95.692</u>	<u>14.263</u>
(76A)	49.088	13.847
760		
7620		
7630		
764/8	49.088	13.847
(76B)	46.604	416
761	4.604	416
7621		
7631	42.000	
769		
66	<u>64.914</u>	<u>170.643</u>
(66A)		
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		
(-) 6690		
(66B)	64.914	170.643
661	64.914	170.643
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	49.419
9135	49.164
9136	
9137	255
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	10.235.587
9142	10.235.587
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.109.816	897.745
9146	4.041.579	2.669.584
9147	2.416.202	2.252.280
9148	48.293	2.914

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour
sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	137.500
Montant de l'inscription	91622	137.500
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	852.500
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice
388.165
388.165

DROIT DE SUPERFICIE DETENU
DROIT DE SUPERFICIE OCTROYE

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	5.910.000	5.000
(280)	1.255.000	5.000
9271		
9281	4.655.000	
9291	4.660.769	
9301	4.655.000	
9311	5.769	
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	422.100	432.100
9263	422.100	432.100
9273		
9283		
9293	41.579	45.088
9303		
9313	41.579	45.088
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	120.749
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	23.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
FLOOR	Taux d'intérêts	Couverture	1		97.363		
IRS	Taux d'intérêts	Couverture	1		386.940		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation prévoit que les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les comptes annuels doivent être établis avec clarté et indiquer systématiquement d'une part, à la date de clôture de l'exercice, la nature et le montant des avoirs et droits de l'entreprise, de ses dettes, obligations et engagements ainsi que de ses moyens propres et, d'autre part, pour l'exercice clôturé à cette date, la nature et le montant de ses charges et produits.

Lors du Conseil Permanent du 13 janvier 1984, il a été adopté un certain nombre de règles particulières pour la clôture des comptes au 31 décembre 1983.

Ces règles reprises au Comité Permanent du 24 février 1984, et modifiées lors du Comité Permanent du 14 mars 1986 et lors du Conseil d'Administration du 27 mars 1992, du Bureau Exécutif du 14 juin 1996, des conseils d'administration des 4 mai 2001, 8 novembre 2002, 11 avril 2003, 23 avril 2004, 28 avril 2009, 27 avril 2010, 13 mai 2014, 12 mai 2015, 17 mai 2016, 17 juin 2020 **et 23 mai 2023** sont résumées ci-après :

I. PRINCIPE

Chaque entreprise détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu de ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 7, alinéa 1er, de la loi et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et actées dans le livre prévu à l'article 7, alinéa 3, de la loi.

Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit conformément à l'article 3, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

ACTIF

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

S'ils ne sont pas pris en charge par le Compte de Résultats de l'exercice, les frais d'étude et de recherche sont portés sous cette rubrique.

Ces actifs sont amortis comme suit :

- Logiciels applicatifs liés à la réalisation de la nouvelle plate-forme informatique : 5 ans
- Autres : 3 ans

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La durée d'amortissement est limitée à une durée d'amortissement normale, soit :

- bâtiment à usage exclusif de bureaux : 30 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010

- autres bâtiments : 20 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010
- investissements photovoltaïques : 20 ans.
- **rafraîchissement de locaux (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023) : entre 5 et 10 ans**
- mobiliers : 10 ans
- matériel courant : 5 ans
- matériel informatique (décision du conseil d'administration du 12 mai 2015) :
 - Aménagement de la salle machine : 10 ans
 - Migration vers nouveaux serveurs, remplacement de la pointeuse, logiciels applicatifs et sécurisation informatique : 5 ans
 - **Dans le cadre du projet SPINNOVE : mise en place de processus, d'outils informatiques et de reporting : 10 ans. (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023)**
 - Autres : 3 ans

Lorsque des investissements sont réalisés dans le cadre d'un contrat ou d'une convention assortie d'un droit personnel (location, sous-location) ou réel (emphytéose, droit de superficie) et qu'ils ne peuvent être récupérés au terme de celui-ci, l'amortissement de ces investissements se réalise sur la durée de vie résiduelle de ce droit. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 27 avril 2010.

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'une concession d'un droit réel (emphytéose, droit de superficie), et que l'opération ne répond pas aux critères de leasing financier, l'investissement est amorti sur la durée du droit concédé. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 12 mai 2015.

L'activation de terrains acquis pour être commercialisés via des emphytéoses se fait pour les parcs d'activités économiques d'intérêt supra-communal, soit des parcs spécialisés ou bien localisés sur des axes de communication majeurs, ainsi que pour des parcs aménagés sur d'anciennes friches industrielles requalifiées. Par-contre les parcs de nature locale resteront en stocks, même si une formule de commercialisation peut s'envisager de manière optionnelle.

Lorsque les terrains sont commercialisés en emphytéose, une réduction de valeur à 100% est appliquée sur la valeur inscrite pour ceux-ci en immobilisés. La valeur inscrite en subsides y correspondant est en parallèle prise en résultats à 100%. Annuellement, en proportion de la durée de l'emphytéose, une reprise de réduction de valeur est effectuée jusqu'à reconstituer au terme de celle-ci la valeur initiale du coût de revient (valeur en immobilisés déduction faite des subsides y correspondant).

Les montants repris dans le compte 26500002 Val Benoît NA correspondent à la valeur des surfaces casco du bâtiment Génie Civil sur le site du Val Benoît. La commercialisation de celles-ci est prévue différenciée, ceci en fonction de la situation du marché mais une priorité donnée à l'intégration au centre de service existant.

Pour l'année pendant laquelle l'immobilisation incorporelle ou corporelle a été acquise ou constituée:

- la première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations acquises ou constituées pendant l'exercice comptable n'est prise en considération à titre de frais professionnels qu'en proportion de la partie de l'exercice comptable au cours duquel les immobilisations sont acquises ou constituées;

- le montant global des frais accessoires au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement de revient des immobilisations concernées.
- Les éléments qui sont investis distinctement du principal ou postérieurement à celui-ci ont une durée d'amortissement correspondant à leur nature spécifique

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'un financement identifiable, la charge d'intérêts dits intercalaires car relatifs aux capitaux empruntés pour les financer avant mise en exploitation effective de l'immobilisé sera portée à l'actif et amortie de la même manière que l'immobilisé auquel elle se rapporte. Cette règle sera d'application pour une période normale de réalisation du projet. Les intérêts correspondant aux périodes relatives soit à des retards significatifs et anormaux, soit au laps de temps conséquent entre la fin de la réalisation et la mise en exploitation effective ne seront pas activés.

A partir du 1^{er} janvier 2015, le petit matériel, le petit outillage, et les fournitures de bureau ne seront immobilisés que si leur valeur hors TVA est de minimum 1000 EUR, ceci en concordance avec la coordination de l'arrêté ministériel n°1 du 2 septembre 1980 suite notamment à la publication de l'arrêté ministériel daté du 4 décembre 2013 (Moniteur Belge du 9 décembre 2013).

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont opérées en cas de moins-value durable ou définitive.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN - VII. CREANCE A UN AN AU PLUS

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées comme suit :

1. Pour les **locataires de bâtiments** :
 - a. Dès le prononcé d'une faillite, la créance concernée devra être assortie d'une réduction de valeur à 100%
 - b. Pour les créances dont l'ancienneté est de 6 mois au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de valeur de 50% sera portée en compte. Pour les créances dont l'ancienneté est d'un an au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de 100% sera portée en compte. Cette disposition ne s'applique pas en cas de plan d'apurement convenu avec le créancier
2. **Dans les autres situations**, les décisions de réduction de valeur seront analysées au cas par cas

Les créances à un an au plus comprennent les inscriptions envers les pouvoirs publics et autres intervenants tenu compte de l'avancement des travaux en respect des conventions qui les lient à la SPI.

Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 23 mai 2023.

VIII. PLACEMENT DE TRESORERIE - IX. VALEURS DISPONIBLES

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

VI. STOCKS

L'évaluation des stocks est effectuée suivant les directives du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la valeur d'acquisition sous défalcation des subsides et interventions conformément aux directives, les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings.

Des réductions de valeur sont appliquées conformément aux articles 3 :47 et 3 :48 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

PASSIF

VI. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont inscrits conformément aux prescrits des conventions qui lient la SPI aux pouvoirs subsidants ou aux partenaires intervenants.

Les inscriptions se réalisent suivant le principe du « matching principle » tenu compte de l'avancement des travaux conventionnellement convenus dans ces conventions.

Ces inscriptions correspondent en immobilisations notamment à des bâtiments et à des terrains ZAE destinés à la vente en emphytéose.

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la fin de chaque exercice, les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et charges prévus sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

VIII. DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur d'origine. Sont mis à charge du résultat de l'exercice les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui sont attribués au cours d'un exercice ultérieur en raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs.

Les dettes à un an au plus comprennent les inscriptions de rétrocession convenues avec les concessionnaires, celles-ci tenant compte de l'avancement des travaux.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Justification juridique de la position adoptée par l'organe de gestion de SPI concernant la non-inscription d'impôts différés relatifs aux subsides en capital.

L'examen de la situation de SPI, effectué en continuité comptable depuis son assujettissement à l'impôt des sociétés, révèle qu'en raison notamment de la déductibilité des pertes reportées qui lui est acquise, l'imposition effective de certains subsides apparaît, à la clôture du bilan, comme une simple éventualité eu égard à l'importance du montant de ces pertes. A ce jour, l'appréciation de la comptabilisation éventuelle d'impôts différés (suivant les articles 3 :28 et 3 :29 AR/CSA) a toujours conduit l'organe de gestion de SPI à considérer comme une possibilité mais non comme une probabilité, eu égard aux données révélées par l'expérience antérieure, que le patrimoine de SPI puisse être grevé de charges fiscales afférentes aux subsides recueillis.

Indications concernant certains litiges

Le décret du 11 mars 2004 relatif aux structures d'accueil des activités économiques comporte des mesures spécifiques en matière d'expropriation. L'article 2 du décret précise qu'afin de promouvoir le développement économique et social, objet qui constitue la mission de service public générale de SPI, les intercommunales peuvent procéder à l'expropriation « des immeubles nécessaires à l'aménagement des espaces destinés à accueillir des activités économiques, à favoriser leur implantation ou à permettre l'extension d'activités existantes ». Dans le cadre de ces opérations, le résultat de recours en défaveur de SPI peut avoir un impact sur le coût de revient du parc d'activités économiques concerné.

Actuellement, divers litiges avec des entrepreneurs sont également en cours, soit en situation de précontentieux, de premier jugement favorable à SPI, en attente de jugement ou en procédure d'appel. Des montants n'ont pas été provisionnés concernant ces litiges, soit parce qu'aucun impact n'est prévisible, soit parce que les montants éventuels sont indéterminés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

CP002

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	81	31,5	49,5
Temps partiel	1002	29,1	8,5	20,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	101,6	37,6	64
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	151.469	59.887	91.582
Temps partiel	1012	40.692	12.166	28.526
Total	1013	192.161	72.053	120.108
Frais de personnel				
Temps plein	1021	9.034.649	3.806.481	5.228.168
Temps partiel	1022	2.700.417	798.462	1.901.955
Total	1023	11.735.066	4.604.943	7.130.123
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033		

Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	100	38,1	61,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	190.386	73.051	117.335
Frais de personnel	1023	10.950.956	4.344.383	6.606.573
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	84	28	103,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	84	28	103,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	31	9	37,5
de niveau primaire	1200	31	9	37,5
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	53	19	66,3
de niveau primaire	1210	53	19	66,3
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	84	28	103,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.118	
Frais pour la société	152	320.182	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7		7
210	7		7
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2	2	3,2
310	2	2	3,2
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342			
343	1	2	2,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	26	5811	52
5802	358	5812	478
5803	17.018	5813	14.396
58031	17.018	58131	14.396
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Résultats 2023-Secteur Assainissement

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	16.379,36	
61331110	Voitures -Remboursement	6,81	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	17.773,38	
70210000	Prestations de services		12.945,48
70990000	Travaux pour compte de tiers		15.504,36
74010000	Contribution SPI		5.709,71
	TOTAL	34.159,55	34.159,55

Liste des projets repris sous secteur Assainissement

Beyne-Heusay - Alvi
 Beyne-Heusay - Queue du Bois
 Geer râperie
 Herstal - Clawennes
 Verviers - City Station

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI.

Résultats 2023-Secteur Communes

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	106.251,52	
60230000	Travaux refacturés	3.420,36	
60600000	Achats travaux zones	30 490,28	
61111000	Entretiens et frais divers	224.205,67	
61331000	Frais restaurant déduct 69%	486,05	
61331110	Voitures-remboursements	3.541,69	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	636.940,89	
64811400	Abords entretiens et travaux		5.493,40
64813000	Assurances	652,39	
65500000	Arrondis	1,14	
70210000	Prestations de services		463.924,39
70990000	Travaux pour compte de tiers		109.711,52
74010000	Contribution SPI		201.405,99
74041000	Subsides non stock frais SPI		225.454,63
75500000	Arrondis		0,06
	TOTAL	1.005.989,99	1.005.989,99

Liste des projets repris sous secteur Commune

Amay - Ecole de Jehay	Liège - Hall des Foires
Amay - nv bâtiment CPAS-Commune-Police	Liège - IILE (incendie)
Baelen - Hall sportif	Liège - IGIL rénovation Palais Congrès
Bassenge - service travaux	Liège - Foncière Liégeoise- Ateliers centraux Seraing
Braives - RGPD	Liège - Palais des Congrès incendie
Braives - ext infra tourisme nature	Liège - Palais des Congrès - Mosane
Burdinale - Ferme Grosse Tour	Liège - Parking + abords Palais des Congrès
Comblain - divers	Liège - Soras - projets divers
Comblain-au-Pont général commune	Lontzen - Ecole Herbesthal
Dison - Résidence services	Lontzen - Walhorn - extension école
Eupen - agrandissement école Kettenis	Oupeye - Zone de police Basse-Meuse
Eupen - Bâtiment administratif Fam	Plombières - MTTM
Eupen - Crèche	ECETIA - Seraing piste Indoor Athletisme
Eupen - Revital Urbaine Hillstrasse	Stavelot - Centre culturel
Eupen - CPAS	Verviers CPAS
Ferrières - Ecole	
Fexhe-le-Haut-Clocher	
Geer -complexe sportif	
Herve - CPAS MRS	
Huy - Création Cité Administrative	
Huy - crèche	
Kelmis - OWOB rénovation énergie logements sociaux	
Liège - CITW Pôle Uliège	
Liège - Corridor vélos	
Liège - Ecole Charlemagne - Extension bâtiment	

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI.

Résultats 2023 - Secteur Burdinale

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	3.460,00	
63020000	Dotation aux amortissements	105.056,58	
64813000	Assurances	2.572,12	
74640000	Récup. sur base conv. secteurs	10.690,22	
75300000	Subsides en capital+intérêts		105.056,58
		121.778,92	105.056,58

Solde débiteur	16.722,34
----------------	-----------

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

I. EXPOSÉ DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

A. Chiffre d'affaires, production immobilisée et produits d'exploitation

Les éléments principaux sont :

- les locations, redevances de bâtiments et de salles de réunion : 3.875.419 EUR en 2023 contre 3.573.829 EUR en 2022, soit une hausse de 301.590 EUR. En 2023, une moyenne de 42.677 m² de bâtiment (tous types confondus) a été mise à disposition des entreprises ce qui représente une augmentation de 2,2 % par rapport à 2022.
- les revenus générés par les ventes ou droits d'emphytéose de terrains et autres produits dans les parcs d'activités économiques s'élèvent à 7.851.966 EUR en 2023 contre 9.035.257 EUR en 2022 ; pour 2023, les ventes représentent 3.544.085 EUR et les droits d'emphytéose et redevances 4.307.881 EUR.
- les prestations de services du personnel SPI (AMO pour les pouvoirs locaux, prestations dans le cadre des accords de coopération avec la Wallonie « Étude et facilitation préalable à la reconstruction résiliente des berges du bassin de la VESDRE » et projet Bornes, prestations de copropriétés, production immobilisée pour la réaffectation du bâtiment Centrale Thermo-électrique pour Cité des Métiers/Forem/Ulège) atteignent 1.650.501 EUR en 2023, auxquelles s'ajoutent la couverture de frais de personnel subsidiés pour 263.388 EUR, ce qui porte le total à 1.913.889 EUR. En 2022, les prestations de services pour le même périmètre d'activités s'établissaient à 1.397.916 EUR.
- en conformité avec l'article 21 des statuts, la Province de Liège a versé un montant de cotisations de 1.555.385 EUR contre 1.437.599 EUR en 2022. Les Communes se sont acquittées de cotisations d'un montant de 1.555.385 EUR contre 1.408.515 EUR l'année antérieure.
- des refacturations de charges locatives sont enregistrées pour 1.099.733 EUR en 2023 contre 975.188 EUR en 2022.

B. Résultat et commentaires par rapport au budget

La perte de l'exercice avant impôts est de 1.666.573 EUR.

Après impôts sur le résultat de -42.021 EUR et prélèvement en réserves et impôts différés de 230.097 EUR, l'exercice se clôture par une perte à affecter de 1.478.497 EUR. Il est proposé de l'affecter au résultat reporté.

	2023	2022	2021
Résultat de l'exercice avant impôts	-1.666.573	-2.500.225	2.203.631
Résultat de l'exercice	-1.478.497	-2.273.280	2.426.755

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent de 12.510.351 EUR, le total du résultat à affecter s'élève à 11.031.855 EUR.

Le budget 2023 du plan stratégique validé par l'Assemblée générale du 31 janvier 2023 présentait une perte de 2.598.605 EUR. Les variations majeures entre ce budget et le résultat de l'exercice avant impôts sont influencés par les éléments suivants :

- les ventes et conventions d'emphytéose de terrains (hors ventes pour compte de tiers) se montent respectivement à 5.3 ha et 12 ha pour un total de 17.3 ha, à comparer au budget de 15.8 ha. En valeur, les recettes générées par les ventes et emphytéoses de terrains sont inférieures de près de 1.200.000 EUR. Le pourcentage de marge brute sur ventes (hors coûts internes et de personnel) est légèrement inférieur au budget de 1,61%. Enfin, la marge en valeur représente un impact négatif de plus de 0,9 millions d'EUR.
- les revenus des locations et redevances de bâtiments sont en augmentation de 145.000 EUR par rapport à la situation projetée, soit en progression de 3,8 %.
- les prestations de services telles que décrites au point A sont en forte hausse et essentiellement la conséquence de la contractualisation des accords de coopération avec la Wallonie (le projet « Berges » représente à lui seul environ 500.000 EUR de chiffre d'affaires).
- les autres produits d'exploitation (hors cotisations de fonctionnement) sont en augmentation par rapport au budget annoncé de plus de 460.000 EUR. Cette augmentation est la résultante d'une progression mais également de la prise en produits de subsides pour le projet H2 Booster ou encore de subsides FEDER, de subsides liés à la mise en place des panneaux PAE et d'indemnités d'assurances.
- les frais d'acquisitions non incorporés aux stocks se chiffrent à un peu plus de 700.000 EUR et sont pour la plupart des frais supportés dans le cadre du projet « Berges » et pris en charge par la Wallonie.
- globalement, une économie de 149.000 EUR peut être constatée sur les frais généraux budgétés. Cette diminution de charges est la résultante de frais non engagés ou reportés ;
- les frais de personnel sont inférieurs de 914.000 EUR par rapport au budget et sont la conséquence d'engagements planifiés dont la mise en œuvre s'est réalisée plus tardivement ou ajournée. En 2023, SPI comptait en moyenne 98.05 ETP contre 99,99 ETP en 2022.

- enfin, les autres charges d'exploitation reprenant les coûts de fonctionnement des bâtiments mis à disposition accusent une augmentation de plus de 490.000 EUR dont une partie (74.085 EUR) a pu être rechargées aux entreprises. Ces augmentations sont essentiellement liées aux coûts énergétiques des centres de service et espaces entreprises ainsi que des entretiens des abords pour lesquels les adaptations des montants refacturés aux locataires ne peuvent être répercutées qu'au renouvellement des contrats (Centre de services) ou aux dates anniversaire de la signature des contrats (Espace Entreprise).

C. Capital et réserves

Au 31 décembre 2023, les apports hors capital s'établissent à 42.181.850 EUR, inchangés par rapport à 2022.

Les réserves totalisent 28.240.610 EUR au 31 décembre 2023 contre 28.413.183 EUR au 31 décembre 2022.

La société dispose de fonds propres pour une valeur de 184.850.599 EUR soit 52,21 % du total du bilan contre 53,05 % à la fin de l'année précédente. Sans tenir compte des dettes SOWAFINAL qui sont prises en charge par la Région Wallonne, le ratio de solvabilité s'établit à 70 %.

D. Bilan

Le total du bilan s'élève à 354.024.114 EUR au 31 décembre 2023 contre 345.792.566 EUR pour l'exercice précédent.

ACTIF	2023	2022	2021
Immobilisations incorporelles	1.403.962	976.495	209.648
Immobilisations corporelles	167.896.329	151.630.034	146.149.319
Immobilisations financières	11.294.960	5.463.769	5.644.688
Créances à plus d'un an	87.653.145	94.874.600	80.670.365
Stocks et commandes en cours d'exécution	42.699.250	38.186.170	38.468.239
Créances à un an au plus	21.999.639	28.989.314	29.281.510
Placements de trésorerie	4.179.703	8.252.567	13.353.645
Valeurs disponibles	15.374.042	15.728.973	18.365.473
Comptes de régularisation	1.523.084	1.690.644	1.155.739
TOTAL DE L'ACTIF	354.024.114	345.792.566	333.298.626

PASSIF	2023	2022	2021
Fonds propres	184.850.599	183.451.328	181.751.170
Provisions et impôts différés	1.325.240	1.382.764	1.740.507
Dettes	167.848.275	160.958.474	149.806.949
TOTAL DU PASSIF	354.024.114	345.792.566	333.298.626

E. Structure de l'organisation

L'actionnariat de la SPI est composé pour 93,29 % de capitaux souscrits par la Province de Liège, pour 6,46 % par l'ensemble des communes de la province de Liège et pour 0,25 % par d'autres institutions publiques.

F. Plan financier pluriannuel et lignes de développement

Le 31 janvier 2023, l'Assemblée générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2023 à 2025.

Le Plan stratégique Spi pour 2023-2025 a été construit sur une situation économique, environnementale et sociale ultra-impactée par des enjeux énergétiques et climatiques décuplés. Une nécessaire adaptation en découle à tous niveaux, et dans le cas de Spi, dans son rôle d'Agence de développement territorial.

Les associés de Spi ont défini une trajectoire de transition territoriale. Elle est vue comme la mise en œuvre de stratégies et projets qui intègrent de façon équilibrée des critères économiques, environnementaux et sociaux.

Cette transition intègre aussi les défis énergétique et circulaire, tout en veillant à garantir une attractivité territoriale et à proposer des projets porteurs de valeur ajoutée et de croissance pour ce territoire.

Pour ses associés, Spi doit être un des moteurs de cette transition et porter l'ambition de ses associés provinciaux et communaux de générer des solutions en :

- exerçant son rôle d'Agence de développement territorial de référence et de partenaire de choix pour tous les organismes publics, leur apportant expertise et conseil ;
- transformant des espaces à vocation économique et produisant des retombées durables et structurantes pour la province ;
- proposant des solutions d'implantation et de développement pour des investisseurs, dans une dynamique de gestion durable et innovante du territoire et du patrimoine immobilier public ;
- montrant l'exemple d'une entreprise innovante et apprenante, maîtrisant et anticipant les opportunités de développement du territoire dans une logique partenariale.

Le Plan Stratégique présenté prend en compte les enjeux cités précédemment. Spi en retient le besoin de :

- concrétiser tous les projets de développement immobilier et foncier nécessaires au développement territorial, mais aussi les projets d'intelligence territoriale, notamment dans le cadre de la reconstruction post-inondations ;
- préparer la réponse aux enjeux pour le futur.

La complexité croissante et la multiplicité des enjeux, parfois discordants, motive Spi à développer un service d'assistance et de conseil toujours plus proche des préoccupations des pouvoirs publics toujours désireux de développer leur territoire efficacement, de façon résiliente et durable.

Le Plan stratégique est décliné en quatre axes principaux (trois axes opérationnels et un axe interne). Concernant l'opérationnel, nous retrouvons un axe par type de client. Les mesures liées à la transition vers plus de durabilité sont présentes dans chacun des axes dans les axes si elles concernent un domaine d'activités précis, sinon elles se trouvent dans l'axe interne (ex : renforcement de compétences).

- o A. Collectivités publiques : Accompagner les collectivités dans leur transition territoriale
- o B. Entreprises : Garantir des capacités d'implantation durables pour les entreprises
- o C. Investisseurs : Renforcer les projets du territoire par les partenariats publics-privés
- o D. Spi : Être une entreprise innovante et apprenante

De ce plan stratégique, découlent les budgets suivants représentant le résultat projeté de l'année concernée :

	2023	2024	2025
BUDGETS validés par AG en 2023	-2.598.605	-1.244.881	4.210.843
BUDGETS REVISES*		333.190	
RESULTATS AVANT IMPOTS	-1.666.573		

*Au-delà de l'exercice budgétaire triennal du plan stratégique, les services SPI élaborent un budget annuel révisé et validé par le Conseil d'Administration au début de chaque exercice.

Pour l'année 2023, les interventions des Communes et de la Province de Liège sont conformes aux paragraphes suivants de l'article 21 des statuts soit :

« Le Conseil d'Administration fixe chaque année, au plus tard dans le mois d'octobre précédant l'exercice, le montant de la cotisation exigée des communes membres et de la Province à titre de contribution aux frais de fonctionnement de la société. L'absence de décision entraîne d'office l'application du taux en vigueur durant l'exercice précédent. La quote-part de chaque commune est déterminée sur base du nombre d'habitants au trente et un décembre de l'année qui précède l'exercice auquel la cotisation se rapporte.

En aucun cas, la cotisation des communes ne peut dépasser NONANTE SEPT CENTS (0,97 euros) par habitant, montant à indexer sur base de l'index des prix de détail publié par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes pour le mois d'août deux mille six.

Les communes membres inscrivent chaque année à leur budget le montant fixé par le Conseil d'Administration.

La cotisation de la Province est au moins équivalente à celle des Communes. En, outre, chaque année, la Province participera à l'augmentation du capital pour un montant au

moins égal à sa cotisation. « Toutefois, l'augmentation annuelle des parts B sera ramenée exceptionnellement à zéro euro pour les années 2023 et 2024. Le cas échéant, la Province peut anticiper cette obligation en souscrivant d'avance les augmentations du capital dues pour les années suivantes ; dans ce cas, les montants seront calculés sur la base des circonstances prévalant durant l'année de l'anticipation. »

G. Organigramme fonctionnel

Voir annexe.

H. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Conformément à l'article 3.6 du Code des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitudes ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2023.

II. DONNÉES IMPORTANTES SURVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant

IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant

V. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

Sans objet

VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTÉE OU DE PERTES DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

SPI présente en 2022 et 2023 des pertes de l'exercice. Cependant, ces résultats négatifs sont peu conséquents considérant le bénéfice reporté existant et surtout l'importance des réserves.

De plus, selon un processus récurrent, SPI est actuellement dans une phase de développement de nouveaux parcs d'activités économique dont nous devons attendre la commercialisation avant de pouvoir en récolter les fruits.

Cette phase de développement se poursuivra en 2024, le retour à l'équilibre étant prévu en 2025.

VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Néant

VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

Liège, le 21 mai 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Hautphenne', with a large, stylized initial 'E' and 'H'.

Eric HAUTPHENNE
Président

DIRECTION ORGANISATION : CATHERINE COLLETTE
CHEF DE SERVICE RH : INGRID KUBELIC

Ressources Humaines
SIPPT : Anne DA COL
Coordinatrice RH : Laurie DEWEZ
Gestionnaire Formation : Françoise MUSTY
Assistante administrative: Virginie HONHON

Coordinatrice veille appels à projets
Aylin COLDU

Référent transition durable
Maryse DEGRAEN

Communication
Appui communication : Julie BUCHET
Gestionnaire Image : Christine VILLERS

Accueil et organisation
Gestionnaires administratives accueil et réception :
Natalia BARTODZIEJ – Gulsun KIZILTAS
Gestionnaire demandes entrantes : Sabine TOUSSAINT

Dans l'attente de la nomination du nouveau Directeur général – Services DG
Conseiller à la Direction générale : Damien ARNOULD
Responsable Marketing Stratégique : Frédérique HOPPELER
Attachée adjointe : Denise CHABOT

DIRECTION FINANCES / JURIDIQUE : LAURENCE SIMON

Finances
Contrôleur de gestion : Stéphane DEGUELDRE
Responsable financier : André ERNST
Responsable financier adjoint : Sonia COLABELLA
Contrôleur Qualité Comptable : Magali OOMS
Comptable : Corinne JURDAN
Gestionnaire administrative : Lisette MEUNIER
Secrétaire comptable : Loïc BROCHA

Juridique
Juriste marchés publics et contentieux : Pierre RIPET
Juriste : Bernard TIHON
Juriste – DPO : Philippe PARTOUNE
Juriste : Manon GRIGNET
Coordinateur marchés publics : Sophie LEBURTON
Gestionnaire marchés publics : Joëlle BURTON

Instances
Gestionnaire Instances : Valérie GEELEN

Payroll
Juriste Responsable de la gestion administrative du personnel: Aurélie RENERS
Gestionnaire administrative Payroll : Anne DETHIER

POLE IMPLANTATIONS ET SERVICES
DIRECTEUR ADJOINT : FABIENNE LOISEAU
CHEF DE SERVICE : CLAIRE DUMOULIN

Park Managers
Pauline ARCHAMBEAU
Aylin COLDU
Olivier COPETTE
Isabelle KRUYTS
Xavier ORY
Magali RIFFON
Raphaëlle ROBERT
Laurence SLANGEN

Site Manager
Simon DETHIER

Stock Manager
Nicolas GAMBETTE

Animateur Communauté Val Benoit
Sacha MUNAUT

Coordinateur de projets de services Bas Carbone
Thierry BODSON

Coordinateur de projets de services dans les PAE
Pascal CAVELIER

Coordinateur adjoint actes et service après-vente
Gisèle HANNECART

Cartographe intégrateur de données - géomètre
Rémy MICHAUX
Alex SCOHIER

Gestionnaire archivage cartographie
Claude VANDEREYKEN

Gestionnaires administratives
Audrey BOURGEOIS
Nancy KERFF
Nancy ORBAN
Aurélien WERNIMONT

POLE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
DIRECTEUR ADJOINT : SOPHIE DE CLERCK
CHEF DE SERVICE : MONIQUE JADIN

Projets
Coordinateurs de projets
Julie BERGER
Anne-Laurence BISSCHOPS
Florence BREVERS
Sophie COMBLIN
Anne DA COL
Valérie D'ORIO
Anne DEHOUX
Julien GERMAY
Lydia GUISSSET
Sarah HALIN
Anouk HERBIET

Jérémy HULS
Sylviane KECH
Julien LENTZ
Christophe LECLERCQ
Virginie LEJEUNE
Sophie OHMER
Vincent PECHEUX
Charlotte PIERSON
Bernard REUL
Laurence SIMON
Michel TILLMANN
Eric VIDAL

Gestionnaires administratives
Noelia ALVAREZ ALVAREZ
Christelle COLLINET
Danuta KESCH
Séverine LEKEU
Anne MARTINI
Muriel STEIMETZ

Assistante administrative : Rita NAZARIO

PATRIMOINE
DIRECTEUR : NICOLE TASSIAUX

Responsables de patrimoine
Charline DUBOIS
Denis JOSSE
Lionel LEMAÎTRE

Gestionnaire technique
Christophe KEYEN

Ouvrier du patrimoine
Jérôme GERLAC

Gestionnaire administrative
Sandrine LEMANS
ANNE SWAAB

POLE ETUDES ET DATA
DIRECTEUR ADJOINT : MARILENA CASSOTTI
DIRECTEUR ADJOINT AD INTERIM : FRÉDÉRIC LENOIR
(>> 30/06/2024)

Informatique et Spinove
Responsable du système d'informations :
Marc BROCHA
Coordinateur amélioration continue : Katia VISSE
Chef de projet IT : Thierry MEESEN
Responsable parc informatique, technique et
helpdesk : Xavier LEMMENS
Architecte d'intégration : Simon MARTIN

SMART Référent
Fabienne ROBERTI

Animateurs collectivités
Pierre-Yves DEBLIQUY
Benjamin SERVAIS

Chef de projet SDT/SDC
Frédéric LENOIR

Etudes
Analystes
Mathilde CHANTIER
Benoît COLLET
Perrine DETHIER
Véronique DEVALERIOLA
Céline GOFFIN
Nathalie GYSELINX
Thomas LORQUET
Simon LOUIS
Vincent MARINELLI

Analyste adjointe
Françoise LAMBERT

Gestionnaire administrative
Carine WASTERLAIN

Assistante administrative
Carine CLAESSEN

Rapport de rémunération 2023 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et Prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle totale
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	31.479,63
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	25.752,14
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.300,82
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.107,01
COLOMBINI Déborah	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	2.576,39
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.583,98
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.622,24
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.369,71
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	6.917,85

FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.754,41
GAILLARD Sandrina	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.249,72
GANSER Romain	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	6.474,03
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.072,92
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.561,05
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.293,92
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.945,38
NYSSSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	2.227,76
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.784,70
	Total général	101.073,67

RAPPORT DE REMUNERATION

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0204.259.135
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	SPI
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3 (report de l'AG de décembre 2022)
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	19 (dont 1 ne donnant pas droit à un jeton)
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit³	1
Comité de secteur #1⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
...	x

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	HAUTPHENNE Eric	31.479,63	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décisions de l'AGO du 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif) 90% (séances Conseil d'Administration)
Vice-présidente	FIRQUET Katy	25.752,14	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décisions de l'AGO 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif) 100% (séances Conseil d'Administration)
Administrateur	BAUMGARTEN Werner	0	Remboursement frais de déplacement : 0	Code de la démocratie	Néant	0%

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Membre du Conseil d'Administration			Jetons de présences : 0	locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	BENVEGNA Grégory	2.300,82	Remboursement frais de déplacement : 45,91 Jetons de présences : 8 jetons à 249,99€ = 1.999,92 1 jeton à € 254,99 = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	90%
Administrateur Membre du Comité de rémunération	BENVEGNA Grégory	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur	CLOSE Jean-François	2.107,01	Remboursement frais de	Code de la démocratie	Néant	90%

Membre du Conseil d'Administration			déplacement : 102,09 Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ =1.749,93 1 jeton à € 254,99 = 254,99	locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	COLOMBINI Déborah	775,42	Remboursement frais de déplacement : 25,45 Jetons de présences : 3 jetons à 249,99€ = 749,97	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	30 %
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	COLOMBINI Déborah	1.800,97	Remboursement frais de déplacement : 51,04	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	37%

			Jetons de présences : 7 jetons à 249,99 € = 1.749,93	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DELCOURT René	2.583,98	Remboursement frais de déplacement : 329,07 Jetons de présences : 8 jetons à 249,99€ = 1.999,92 1 jeton à € 254,99 = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DESIRONT Pascale	2.622,24	Remboursement frais de déplacement : 367,33 Jetons de présences : 8 jetons à 249,99€ = 1.999,92	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	90%

			1 jeton à € 254,99 = 254,99			
Administrateur Membre du Comité de rémunération	DESIRONT Pascale	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	ERNST Serge	2.369,71	Remboursement frais de déplacement : 114,80 Jetons de présences : 8 jetons à 249,99€ = 1.999,92 1 jeton à € 254,99 = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	ERNST Serge	0 (Jeton versé pour le Conseil d'	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie		100%

		Administration ayant lieu le même jour)		locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	FABRIS Gianni	2.140,94	Remboursement frais de déplacement : 136,02 Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ = 1.749,93 1 jeton à € 254,99 = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	FABRIS Gianni	4.776,92	Remboursement frais de déplacement : 272,10 Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

			17 jetons à 249,99 € = 4.249,83 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	FORET Gilles	1.754,41	Remboursement frais de déplacement : 4,48 Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ = 1.749,93	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	70%
Administrateur Membre du Comité de rémunération	FORET Gilles	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Membre du Conseil d'Administration	GAILLARD Sandrina	2.249,72	Remboursement frais de déplacement : 244,80	Code de la démocratie	Néant	90%

			Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ = 1.749,93 1 jeton à 254,99€ = 254,99	locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	GANSER Romain	1.992 ,88	Remboursement frais de déplacement : 237,95 Jetons de présences : 6 jetons à 249,99€ = 1.499,94 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	80%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GANSER Romain	4.481,15	Remboursement frais de déplacement : 476,31	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	89%

			Jetons de présences : 15 jetons à 249,99 € = 3.749,85 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	GELDOF Julie	2.072,92	Remboursement frais de déplacement : 68 Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ = 1.749,93 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	90%
Membre du Conseil d'Administration	GUCKEL Irwin	1.561,05	Remboursement frais de déplacement : 56,11 Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	70%

			5 jetons à 249,99€ = 1.249,95 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	LANDAUER Nathalie	2.293,92	Remboursement frais de déplacement : 289 Jetons de présences : 7 jetons à 249,99€ = 1.749,93 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LANDAUER Nathalie	0 (Jeton versé pour le Conseil d'Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%

Membre du Conseil d'Administration	MEURENS J.C.	1.945,38	Remboursement frais de déplacement : 190,45 Jetons de présences : 6 jetons à 249,99€ = 1.499,94 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	MEURENS J.C.	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	NYSSSEN Didier (jusqu'au 19/12)	2.227,76	Remboursement frais de déplacement : 227,84 Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	80%

			8 jetons à 249,99€ = 1.999,92 0 jeton à 254,99€ = 0	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	NYSSSEN Didier (Jusqu'au 19/12)	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	NYSSSEN Didier (Jusqu'au 19/12)	0 (Jeton versé pour le Conseil d'Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%

Administrateur Membre du Conseil d'Administration	VANDEBURIE Julien	1.784,70	Remboursement frais de déplacement : 29,77 Jetons de présences : 6 jetons à 249,99€ = 1.499,94 1 jeton à 254,99€ = 254,99	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VANDEBURIE Julien	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Total général		101.073,67				

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général	SWENNEN Cédric	160.335,91	Rémunération brute : 134.126,21 Assurance groupe : 22.458,38 Chèques repas : 1.237,08 Assurance hospitalisation : 689,40	-Asbl Région de Verviers – Secrétaire CA - non rémunéré pas dans la liste - DU TIHANGE – administrateur du CA – non rémunéré - GIE CITW - Administrateur du CA – non rémunéré - GIE CITW+ - Membre du conseil de gestion - non rémunéré - GIE TRILOGIPOINT - Administrateur – non rémunéré - GRE LIEGE – Membre du Comité exécutif - non rémunéré - LE GRAND LIEGE – Administrateur – non rémunéré - SORASI - Secrétaire du CA – non rémunéré - Wallonie Développement - Membre du conseil de Gestion - non rémunéré
Directeur	COLLETTE Catherine	125.997,61	Rémunération brute : 106.537,05 Assurance groupe : 17.545,68 Chèques repas : 1.264,12 Assurance hospitalisation : 525,48	- Meuse Condroz Hesbaye - Administrateur - non rémunéré - WfG – administrateur – non rémunéré

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur	SIMON Laurence	115.418,14	Rémunération brute : 98.038,68 Assurance groupe : 15.045,94 Chèques repas : 1.379,04 Assurance hospitalisation : 829,20	- ECETIA Finances - Administrateur – rémunéré à la structure SPI - LSP1 – Administrateur – non rémunéré
Directeur	TASSIAUX Nicole	132.688,56	Rémunération brute : 109.968,52 Assurance groupe : 20.668,96 Chèques repas : 1.385,80 Assurance hospitalisation : 665,28	Néant
Directeur adjoint	CASSOTTI Marilena	4.120,64	Rémunération brute : 1.753,87 Assurance groupe : 1.619,53 Chèques repas : 0 Assurance hospitalisation : 747,24	Néant
Directeur adjoint	DE CLERCK Sophie	122.037,81	Rémunération brute : 103.450,51 Assurance groupe : 15.967,42 Chèques repas : 1.385,80 Assurance hospitalisation : 1.108,80	Néant
Directeur adjoint	LOISEAU Fabienne	122.006,23	Rémunération brute : 103.254,05 Assurance groupe : 16.494,70 Chèques repas : 1.466,92 Assurance hospitalisation : 665,28	- LSP1 – Administrateur – non rémunéré
Directeur adjoint	LENOIR Frédéric	117.709,87	Rémunération brute : 102.929,88 Assurance groupe : 12.856,19 Chèques repas : 1.412,84 Assurance hospitalisation : 385,68	Néant
Chef de services	DUMOULIN Claire	115.897,08	Rémunération brute : 93.173,66 Assurance groupe : 20.506,50 Chèques repas : 1.426,36	Néant

			Assurance hospitalisation : 665,28	
Chef de services	JADIN Monique	118.387,28	Rémunération brute : 102.019,06 Assurance groupe : 13.909,26 Chèques repas : 1.446,64 Assurance hospitalisation : 887,04	Néant
Chef de services	KUBELIC INGRID	98.279,86	Rémunération brute : 87.592,43 Assurance groupe : 8.947,83 Chèques repas : 1.392,56 Assurance hospitalisation : 221,76	Néant
Total rémunérations		1.232.878,99		

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui** / **Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Oui / **Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** / **Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ?
22.458,38_____

Commentaires éventuels

Annexe au rapport de rémunération-ART. L.5311-1§10

Fiche récapitulative annuelle 2023 reprenant les montants versés au Président et Vice-Président et leur justification pour chaque mois

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
HAUTPHENNE Eric Président	2.856,59	2.856,59	2.856,59	2.856,59	2.856,59	2.856,59	0	2.856,59	2.856,59	2.856,59	2.856,59	2.913,73
	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 4 séances sur 4	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 0 séance sur 1	Présent à 1 séance sur 1	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 4 séances sur 4

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FIRQUET Katty (Vice-présidente)	2.142,44 Présent à 2 séances sur 2	2.142,44 Présent à 2 séances sur 2	2.142,44 Présent à 2 séances sur 2	2.142,44 Présent à 4 séances sur 4	2.142,44 Présent à 3 séances sur 3	2.142,44 Présent à 2 séances sur 2	2.142,44 Présent à 1 séance sur 1	2.142,44 Présent à 1 séance sur 1	2.142,44 Présent à 2 séances sur 2	2.142,44 Présent à 3 séances sur 3	2.142,44 Présent à 3 séances sur 3	2.185,30 Présent à 4 séances sur 4

Rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction 2023 ainsi que sur la politique globale de la rémunération

Considérant le nouveau texte de l'article L-1523-17 du CDLD, le Comité de rémunération doit procéder à un examen de la pertinence de rémunérations et avantages pour l'année 2023.

Examen de la pertinence des rémunérations :

- Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2023 liée à la fonction de Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Vice-Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2023 liée à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Vice-Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Membres du Bureau Exécutif : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2023 liée à la fonction de membre du Bureau Exécutif ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1 du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de membre du Bureau Exécutif d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Administrateur : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2023 ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-4, L-5311-1 du CDLD. Ces montants sont proportionnés aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction d'administrateur d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Fonctions de direction : les rémunérations des agents de SPI, en ce compris les titulaires de fonctions de direction, sont fixées dans un barème intégré au statut pécuniaire et administratif et largement inspiré de celui applicable aux agents du Service Public de Wallonie. Ces rémunérations restent donc modérées ; à titre d'illustration, la rémunération du Directeur Général reste très largement en-deçà des limites qui sont imposées au titulaire de la fonction dirigeante locale par la nouvelle annexe 4 du CDLD. Ces rémunérations sont donc proportionnées à la charge de travail des fonctions de direction.

En conclusion, le Comité de Rémunération considère globalement que la politique de SPI en matière de fixation des indemnités de fonction attribuée aux membres de l'organe restreint de gestion, jetons de présence attribuée aux administrateurs et rémunérations des titulaires des fonctions de direction en 2023 est restée conforme aux dispositions légales applicable et proportionnée à la charge de travail.

Rapport de rémunération 2023 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et Prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle totale
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	31.479,63
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	25.752,14
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.300,82
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.107,01
COLOMBINI Déborah	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	2.576,39
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.583,98
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.622,24
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.369,71
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	6.917,85

FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.754,41
GAILLARD Sandrina	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.249,72
GANSER Romain	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	6.474,03
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.072,92
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.561,05
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.293,92
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.945,38
NYSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	2.227,76
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.784,70
	Total général	101.073,67

DETAIL DES PARTICIPATIONS DETENUES AU 31-12-2023 PAR LA SPI DANS D'AUTRES ORGANISMES

DU TIHANGE	100	50	5.000,00	100,00%
T4T	100	12.500	1.250.000,00	100,00%
SORASI SA	200	248	49.600,00	40,00%
LSP1	3.675	100	367.500,00	49,00%
SWDE SCRL	204.973	25	5.124.325,00	0,46%
ECETIA FINANCES SCRL	228	409	93.252,00	0,99%
SIDECO SCRL	25	74,368	1.859,20	1,96%
Wallonie développement SCRL	5	1.000	5.000,00	12,50%
AIHM C/O IGRETEC	1	6,2	6,20	
URBEO COMMERCE SCRL	1	1.000	1.000,00	0,21%
NOVACITIS	50	100	5.000,00	0,92%
IMIO SCRL	1	3,71	3,71	0,01%
CERWAL	10.000	2	1.500,00	7,50%

Liège, le 21 mai 2023.

**Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels
sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année
2023**

<u>NOM SOCIETE</u>	<u>MODE DE PASSATION DES MARCHES</u>
A+CONCEPT	Marché cadre
AEP GROUPE	Adjudication ouverte
ATELIER CUP	Adjudication ouverte
BAGUETTE	Adjudication ouverte
CANVAS-BEG SM	Adjudication ouverte
CLEANING SERVICE	Adjudication ouverte
COLAS Belgium	Adjudication ouverte
COREPRO	Marché cadre
CORMAN ET HALLEUX	Procédure négociée avec publication
ELOY TRAVAUX	Adjudication ouverte
GEHLEN	Adjudication ouverte
GREISCH	Marché cadre
LACASSE MONFORT	Adjudication ouverte
LAURENTY ESP VERTS	Adjudication ouverte
LOUWET CONSTRUCTIONS	Adjudication ouverte
MOURY	Adjudication ouverte
NELLES	Adjudication ouverte
NELLES AERTSSEN INFRA SM	Adjudication ouverte
PLANTC	Adjudication ouverte
TEGEC GEHLEN TRAGECO SM	Adjudication ouverte
THOMASSEN	Adjudication ouverte
TPF UTILITIES	Adjudication ouverte

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SPI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SPI (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SPI durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 354.024.114 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1.651.070 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 21 mai 2024

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises